

Article 1 : « Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, Créateur du ciel et de la terre. »

Paragraphe 4 : Le Créateur

CEC 302-314

5. Dieu réalise son dessein : la divine Providence

La *Providence* est le plan de Dieu par lequel il guide toute chose vers sa fin ; elle est de l'ordre du projet, du dessein, tandis que l'exécution concrète de ce plan est appelé *gouvernement*. En pratique, on confond souvent les deux, et on dénomme Providence aussi bien l'idée divine que sa réalisation dans le temps.

Il est essentiel de noter que cette Providence divine s'étend immédiatement à toute chose : rien n'échappe à son influence. Dieu a créé toutes choses, il les voit et les veut jusque dans leurs plus intimes détails. Il a tout prévu¹. C'est ce qu'exprime le Juif Mardochee, dans le livre d'Esther, lorsqu'il s'adresse à son Dieu dans un admirable acte d'abandon :

Seigneur, Seigneur, Roi tout-puissant, tout est soumis à ton pouvoir et il n'y a personne qui puisse te tenir tête dans ta volonté de sauver Israël. Oui, c'est toi qui as fait le ciel et la terre et toutes les merveilles qui sont sous le firmament. Tu es le Maître de l'univers et il n'y a personne qui puisse te résister, Seigneur².

Et le livre des psaumes est plein de réflexions de ce type :

Qu'elle tremble devant Yahvé, toute la terre,
qu'il soit craint de tous les habitants du monde!
Il parle et cela est,
il commande et cela existe.
Yahvé déjoue le plan des nations,
il empêche les pensées des peuples;
mais le plan de Yahvé subsiste à jamais,
les pensées de son coeur, d'âge en âge³.

Notre Dieu, il est dans les cieux,
tout ce qui lui plaît, il le fait⁴.

Mais Dieu ne pourvoit pas immédiatement à chaque chose⁵ :

- du point de vue de la préconception, il le fait car il voit tout être ;
- du point de vue du gouvernement, il admet des rôles intermédiaires avec des supérieurs gouvernant les inférieurs, comme l'homme par rapport aux êtres de la nature⁶

Ce faisant, sa Providence ne rend pas nécessaire tout ce à quoi elle pourvoit⁷ :

- Dieu a établi des causes nécessaires avec des effets nécessaires et il a prévu que cela se réalise nécessairement
- Dieu a créé aussi des causes contingentes se réalisant de manière contingente

Tout n'est donc pas nécessaire par rapport à la Providence : Dieu impose la nécessité à certains êtres, pas à d'autres. Ce qui se fait nécessairement a été voulu comme tel par la

¹ Cf. SAINT THOMAS D'AQUIN, *Somme théologique*, I^a, q. 22, a. 2.

² Es 4, 17b-c.

³ Ps 32 (33), 8-11.

⁴ Ps 113 B (115), 3.

⁵ Cf. SAINT THOMAS D'AQUIN, *Somme théologique*, I^a, q. 22, a. 3.

⁶ Cf. Gn 1, 28-29 où Dieu confie à Adam et Ève un pouvoir vicair sur la Création.

⁷ Cf. SAINT THOMAS D'AQUIN, *Somme théologique*, I^a, q. 22, a. 4.

Providence ; ce qui se réalise de manière contingente a été voulu comme contingent⁸. En fait, la Providence divine est tellement large qu'elle inclut la liberté des créatures : elle peut à la fois prévoir des effets nécessaires (ce que peut aussi faire l'intelligence humaine) et l'action des créatures libres.

Providence et causes secondes

Les êtres créés ne sont pas continuellement en acte : par exemple, lorsque nous dormons, nous n'utilisons pas notre intelligence qui est au repos. Cela postule l'existence d'un être qui soit continuellement en acte : en effet, le « plus » ne saurait sortir du « moins ». S'il y a des êtres qui sont tantôt en acte, tantôt au repos, cela suppose que la capacité d'agir initial leur a été donnée.

Cet être qui est toujours actif agit dans et par les causes créées. Il accompagne tout mouvement : sans lui, rien ne se fait et il n'y a aucun mouvement. Tout mouvement est précédé d'une impulsion de la Cause première qui met en branle le mouvement et donne à la cause créée d'être à son tour motrice. Dieu agit à travers ses créatures.

Pour la réalisation de son dessein, notre Seigneur se sert donc du concours de ses créatures. Ce n'est pas là signe de faiblesse de sa part mais, au contraire, de sa bonté et de la dignité qu'il accorde à ses créatures. Il ne leur donne pas seulement d'exister, mais aussi la dignité d'agir elles-mêmes, d'être cause. Les créatures collaborent ainsi à l'accomplissement du dessein de Dieu.

Dans ces êtres créés, tous ne sont pas au même plan : certaines sont inanimées et sont donc mues par Dieu, à travers des causes secondes (par exemple, le vent qui déplace des feuilles, etc.) ; d'autres sont animées et sont guidées par leur instinct, émanation de leur nature créée par Dieu ; d'autres, enfin, sont intelligentes et libres et se meuvent par elles-mêmes. Mais cette capacité qu'elles ont de se déterminer par elle-même n'exclut pas une motion préalable venant de Dieu et qui leur permet d'agir, ce que saint Paul lui-même expose dans ses lettres : Dieu est là qui opère en vous à la fois le vouloir et l'opération même, au profit de ses bienveillants desseins⁹.

La Providence et le mal

Le mal est présent dans le monde : chacune des religions, chacune des familles de pensées se reconnaît dans ce verdict. Mais la Révélation chrétienne va plus loin et nous raconte l'origine du mal, à commencer par le péché des anges. Au moment de la Création de ses êtres spirituels, chacun d'entre eux a du choisir pour ou contre Dieu, avant d'être établi dans leur sort définitif, la vision divine. Or, certains ont refusé de dépendre de leur Créateur, et, voyant leur propre beauté, ont choisi leur propre excellence par rapport à celle de Dieu : ils n'ont pas voulu obéir. En langage imagé, la Bible relate cet épisode, à travers l'histoire d'un prince déchu¹⁰.

Ensuite, un autre événement qui va être à l'origine du mal dans le monde est la faute de nos premiers parents, dont nous parlerons plus loin, dans la partie sur l'homme, et qui est rapportée par l'Écriture¹¹.

À la suite de cette faute initiale, il faut distinguer le mal de faute et le mal de peine. Le mal de faute est celui dont nous sommes personnellement responsables : c'est un mal qui consiste dans le

⁸ Id.

⁹ Ph 2, 13.

¹⁰ Is 14, 12-21 ; Ez 28, 2-19.

¹¹ Cf. Gn 3 ; Rm 5.

défaut de l'action a toujours pour cause un défaut de l'agent. Or, en Dieu, il n'existe aucun défaut car il est la perfection absolue. Le mal résultant d'un défaut de l'agent ou de l'action n'a pas Dieu pour cause. Dieu n'est donc pas l'auteur du mal de faute. La responsabilité du mal de faute revient à l'homme qui exerce là une causalité première, la seule, d'ailleurs, dont il dispose. La difformité de l'acte vient de lui. Le cas du mal de faute est donc particulier. C'est l'homme qui le veut, mais *per accidens*. Il y a donc bien une volonté du mal mais accidentelle. Quant à lui, Dieu ne peut détourner les êtres de lui-même : il est la fin dernière de l'univers. Il ne peut donc vouloir le mal de faute *per accidens*. On ne se trouve pas dans le même cas que le mal de nature ou le mal de peine.

Saint Augustin suggère une réponse : Dieu a créé l'homme libre et a donc accepté ce risque de la faute mais en vue d'un bien plus grand. C'est donc toujours en vue du bien qu'il le supporte. Dieu n'est pas artisan du mal mais ordonnateur des péchés par la distribution des sanctions et des pardons¹². Il va réordonner ce mal à un bien plus grand, l'utiliser en vue d'un bien supérieur.

Le mal de peine regroupe les conséquences dans le monde du mal de faute : à l'ordre de l'univers se ramène l'ordre de la justice (qui punit le pécheur par une juste peine). Dieu est donc l'auteur du mal de peine. Dans ce cas précis, Dieu ne vise pas non plus le mal ; il entend rétablir l'harmonie de l'univers qui a été affaiblie.

Il faut veiller à ne pas faire passer Dieu pour un sadique ! En réalité, c'est l'homme qui est responsable de son malheur. Il s'inflige lui-même cette blessure en quittant l'ordre divin.

Dieu et la permission du mal

Si Dieu permet le mal, c'est en vue d'un bien plus grand. C'est ce qu'affirme, par exemple, saint Augustin :

Le Dieu tout-puissant, auquel, ainsi que le reconnaissent même les infidèles, appartient le souverain domaine de toutes choses, puisqu'il est souverainement bon, ne laisserait jamais aucun mal exister dans ses œuvres si sa toute-puissance et sa bonté n'étaient telles qu'il pût faire sortir le bien du mal lui-même¹³.

Attention ! Cet énoncé est un acte de foi, et non une évidence rationnelle : ce n'est pas le fruit d'un raisonnement, mais plutôt d'une méditation sur la Révélation. Un non-croyant aura du mal à le reconnaître. Cette thèse est a-priori parce qu'il n'existe aucune autre réponse satisfaisante.

En outre, ce n'est pas une conclusion de la seule raison de l'homme parce que cette thèse ne se vérifie pas toujours immédiatement dans le concret : lorsqu'une tuile nous arrive, nous ne percevons pas nécessairement le bien qui en résulte ! Quelquefois, nous prendrons conscience plus tard du bien qui est né d'une épreuve – longtemps après, avec du recul. Quelquefois, nous ne le verrons pas.

Le dilemme qui en découle est le suivant : Dieu aurait pu empêcher le mal. S'il ne le fait pas, c'est soit qu'il ne le pouvait pas - et c'est un manque de puissance ; soit qu'il ne le voulait pas - et c'est un manque de bonté. Dieu est tout-puissant et bon. Pourquoi, alors, n'a-t-il pas créé le meilleur des mondes possibles ?

À quoi Dieu est-il tenu en raison de sa bonté infinie ? Il faut s'en tenir à quelques principes simples : le premier est qu'il est impossible que Dieu veuille un monde mauvais ou absurde (comme celui de Sartre), où le mal dominerait sur le bien. Dieu a en effet créé le bien et il attire le monde vers lui qui est le Souverain bien.

¹² SAINT AUGUSTIN, *De Genesi ad litteram* I, 33.

¹³ Cf. SAINT AUGUSTIN, *Enchiridion*, ch. 11, cité par JOURNET, C., *Le mal*, édition saint Augustin, 1961, p. 89-90..

En outre, si ce mal n'était pas permis en vue d'un bien, Dieu viserait le mal. Son intention serait perverse, il accepterait vraiment le mal.

À quoi n'est-il pas tenu ? Laissons la réponse au cardinal Journet :

L'erreur est de penser qu'en raison de sa bonté infinie, Dieu est tenu de créer plutôt que de ne pas créer ; ou de créer tel monde meilleur plutôt que tel autre monde bon ; ou de créer tel monde dont le péché et le mal seraient bannis plutôt que tel autre où ils seraient admis en vue de quelque plus grand bien ; ou de créer le " meilleur des mondes possibles " ¹⁴.

Nous arrivons à l'objection de Leibnitz (et de beaucoup) : si Dieu est bon et s'il a créé le monde, ne pouvait-il pas faire un monde meilleur ? Et s'il le pouvait, ne le devait-il pas ? Ne sommes-nous pas tentés de répondre *oui* et d'incriminer Dieu ?

Cependant, ce raisonnement part des réalités créées. En revanche, si nous partons de Dieu, d'en-haut, nous constatons que la Création n'est pas une œuvre nécessaire. Elle constitue au contraire un acte libre, d'amour, gratuit. Sa bonté n'oblige pas Dieu à créer. Nous, nous sommes tenus d'être meilleurs parce que nous n'avons pas encore atteint notre fin et nous sommes donc encore perfectibles. Nous pouvons choisir de ne pas faire le bien ; dans ce cas, nous restons sur place, nous ne progressons pas. Dieu, pour sa part, est la source de tout bien : il n'est pas du tout bon comme nous pouvons l'être nous-mêmes. Pour nous, être meilleur, c'est réaliser notre être. Mais Dieu n'est pas bon de la même bonté que nous : il est le Créateur du bien. Et il le donne dans une totale gratuité. Pour nous, être plus, c'est acquérir quelque chose, un supplément d'être ; Dieu, lui, donne gratuitement, il n'a pas besoin d'un surcroît d'être.

Il n'y a donc pas de nécessité à créer le meilleur des mondes possibles. Notons que Dieu pouvait le faire mais il n'y était pas obligé. Nous verrons plus loin que ce cas est impossible puisque Dieu aurait toujours pu faire mieux ...

S'il a créé le monde tel qu'il est, nous pouvons nous interroger : que le bien soit mêlé de mal, cela a un sens.

Rappelons la distinction entre puissance absolue et puissance ordonnée¹⁵ :

- l'effet de la puissance absolue est ce qui relève de la puissance divine comme telle ;
- l'effet de la puissance ordonnée est ce qui relève de la puissance divine unie à la sagesse et à la bonté de Dieu

Selon sa puissance absolue, Dieu pouvait créer un monde meilleur que le nôtre : on vient de l'établir. Mais qu'en est-il de sa puissance ordonnée ? Il s'agit donc du monde tel qu'il existe.

Cette puissance se divise elle-même en :

- puissance ordinaire
- puissance extraordinaire (miracles, exemptions de la loi de nature en vue d'un bien surnaturel).

Dieu pourrait-il rendre meilleur ce monde-ci, c'est-à-dire selon sa puissance ordinaire ? La réponse est évidemment : oui. Mais elle ne simplifie pas le problème parce qu'on est alors conduit à s'interroger sur la bonté de Dieu ! Dieu est-il vraiment bon ?

Dieu gouverne les êtres de la nature en les laissant agir selon leur mode :

- les causes nécessaires, de manière nécessaire
- les causes libres, de manière libre
- les causes contingentes, de manière contingente¹⁶

¹⁴ JOURNET, C., *Le mal*, édition saint Augustin, 1988, p. 112.

¹⁵ Cf. I^a, q. 25, a. 5, ad 1.

¹⁶ Cf. I^a, q. 19, a. 8.

Dieu pourrait utiliser sa puissance extraordinaire pour éviter hasards et catastrophes, dus à l'interaction de différentes causes guidées par sa puissance ordinaire. Il en est de même pour l'homme : son Créateur pourrait empêcher certains crimes, tels que l'holocauste, le maoïsme, ou les persécutions contre son Église. Le monde serait effectivement meilleur, mais on pourrait toujours mieux faire ! Il resterait une inadéquation foncière.

À quoi Dieu est-il tenu ? À créer un monde où le mal ne puisse finalement prévaloir sur le bien, rien de plus. Une marge subsistera. La notion de meilleur des mondes possibles est irréalisable.

Voici que reparaît l'illusion qui fait croire que la justice, la sagesse, la bonté surtout, seront d'autant plus grandes en Dieu que le monde qu'il créera sera meilleur - mais alors il devrait créer un monde infiniment bon - et que, s'il décide de créer, il est contraint de faire le meilleur des mondes possibles¹⁷.

À ce niveau, Journet fournit une intéressante comparaison : celle avec un artiste de génie, qui connaîtrait parfaitement les techniques de son art, et saurait aussi leurs limites par rapport au projet qu'il a en tête¹⁸.

Pour aller plus loin :

- SAINT THOMAS D'AQUIN, *Somme de théologie*, I^a, q. 22-23 et 103-105.
- DESCOUVEMONT, P., *Les apparents paradoxes de Dieu*, Presse de la Renaissance.
- JOURNET, C., *Le mal : essai théologique*, éd. saint Augustin.
- CAUSSADE (de), J.-P., *L'abandon à la divine Providence*, Desclée de Brouwer.

¹⁷ JOURNET, C., *op. cit.*, p. 123.

¹⁸ Cf. JOURNET, C., *op. cit.*, p. 125.